

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 15/03/2016**

Sous la présidence de Monsieur Armand LE GAC, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (13) : Mesdames et Messieurs Armand LE GAC, Maire, Clément URICHER, Jean-Marc GINDER, Adjoints au Maire, Etienne ANTONOT, Jean-Marie BUTSCHA, Joseph CARNEMOLLA, Stéphane ESSLINGER, Jean-Baptiste MEYER, Laetitia ORTSCHITT, Alexandra STEMMELIN, Antoine SUTTER, Myriam WENDLING, Grégory ZUNQUIN conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : ../'

Absent non excusé : ../'

Ont donné procuration (2) : Christian BUTSCHA, qui a donné procuration à Joseph CARNEMOLLA. Carole TALLEUX, qui a donné procuration à Stéphane ESSLINGER.

Est désignée secrétaire de séance, Alexandra STEMMELIN, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} mars 2016.
2. Approbation du compte de gestion « eau/assainissement » de l'exercice 2015.
3. Approbation du compte de gestion « principal » de l'exercice 2015.
4. Approbation du compte administratif « eau/assainissement » de l'exercice 2015.
5. Approbation du compte administratif « principal » de l'exercice 2015 et affectation de l'excédent de fonctionnement.
6. Versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la CCPFRS
7. Révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.
8. Adhésion de la communauté de communes de la vallée de Villé au Syndicat d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin.
9. Convention de partenariat Mairie / Trésorerie.
10. Divers.



1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} mars 2016.

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2016 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Approbation du compte de gestion « eau/assainissement » de l'exercice 2015.

Après en avoir pris connaissance, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion « eau/assainissement » de l'exercice 2015, dressé par Mme le Trésorier du Centre des Finances Publiques d'Ottmarsheim.

3. Approbation du compte de gestion « principal » de l'exercice 2015.

Après en avoir pris connaissance, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget « principal » de l'exercice 2015, dressés par Mme le Trésorier du Centre des Finances Publiques d'Ottmarsheim.

4. Approbation du compte administratif « eau/assainissement » de l'exercice 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la Présidence de M. Clément URICHER, Premier Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif « eau/assainissement » de l'exercice 2015 dressé par M. Armand LE GAC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

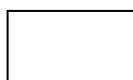
Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	62 913,32 €	Dépenses	115 727,09 €
Recettes	97 174,20 €	Recettes	120 960,02 €
Excédent d'investissement	34 260,88 €	Excédent de fonctionnement	5 232,93 €
Excédent global	39 493,81 €		

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

• Affectation de l'excédent d'exploitation « eau/assainissement » de l'exercice 2015

Après avoir entendu le compte administratif approuvé ci-dessus, le CONSEIL MUNICIPAL statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 232,93 € et un excédent d'investissement de 34 260,88 €, décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** zéro € de l'excédent d'exploitation dégagé au 31/12/2015 au financement de la section d'investissement du budget primitif 2016 ; donc laisser la totalité des 5 232,93 € au 002 la section de fonctionnement dudit budget.



5. Approbation du compte administratif « principal » de l'exercice 2015 et affectation de l'excédent de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la Présidence de M. Clément URICHER, Premier Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Armand LE GAC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rapportent,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	509 268,58 €	Dépenses	756 760,14 €
Recettes	386 514,43 €	Recettes	1 004 511,47 €
Déficit d'investissement	102 432,07 €	Excédent de fonctionnement	247 751,33 €
Excédent global	124 997,18 €		

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• Affectation de l'excédent de fonctionnement du budget « principal » de l'exercice 2015

Après avoir entendu le compte administratif approuvé ci-dessus, le CONSEIL MUNICIPAL, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 247 751,33 € et un déficit d'investissement de 122 754,15 €, décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** 200 000.00 € de l'excédent d'exploitation dégagé au 31/12/2015 au financement de la section d'investissement au 1068 du budget primitif 2016 ; le solde de 47 751,33 € restant affecté au 002 de la section de fonctionnement.

6. Versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la CCPFRS.

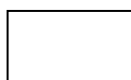
Conformément à la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, la Communauté de Commune Porte de France Rhin Sud met en œuvre, dans le cadre de la délégation de service public conclue avec la Société Publique Locale Enfance & Animation d'Ottmarsheim, les nouvelles activités périscolaires (NAP) dans la mesure où les communes membres lui ont transféré la compétence « ALSH – Périscolaire ».

La Commune de Petit-Landau a fait une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Éducation Nationale dans le cadre du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires. Cette aide est fixée à 50 € par élève scolarisé dans la commune et versée en deux fois : un acompte au 3^{ème} trimestre 2015 et le solde au 1^{er} trimestre 2016.

Etant donné que la CCPFRS supporte intégralement la charge financière liée aux NAP, M. le Maire propose de reverser le montant perçu par la Commune à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de l'intégralité du montant perçu par la commune au titre du fonds de soutien aux activités périscolaires à la CCPFRS,
- **CHARGE** M. le Maire de signer tout document afférent à ce versement.



7. Révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

VU les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
 VU la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;
 Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;
 OUI les explications de M. le Maire,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016,
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

8. Adhésion de la communauté de communes de la vallée de Villé au Syndicat d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin.

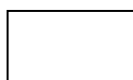
VU les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
 VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;
 VU la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;
 Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;
 OUI les explications de M. le Maire,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé,
- **DEMANDE** à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.



9. Convention de partenariat Mairie / Trésorerie.

Dans le cadre de la convention de modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, M. le Maire et le Comptable Public responsable de la Trésorerie d'Ottmarsheim souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

Cette convention s'articule autour de 4 axes :

- Faciliter la vie de l'ordonnateur
- Améliorer l'efficacité des procédures
- Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs
- Développer l'expertise comptable, fiscale, financière au service des responsables

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la Commune et la Trésorerie,
- **CHARGE** M. le Maire de signer la convention et tout document afférent.

10. Divers.

M. le Maire se rendra au Congrès des Maires, annulé en novembre 2015, du 30 mai au 1^{er} juin prochain. Le conseil municipal approuve la prise en charge par la Commune des frais de transport et d'hébergement.

M. le Maire a signé le devis pour le feu d'artifice. La réglementation ayant évolué, les personnes en charge de tirer un feu d'artifice devront suivre une nouvelle formation afin d'être agréées pour 2017. Celle-ci va se dérouler du 24 au 28 octobre à Petit-Landau. La Commune mettra une salle à disposition. En retour, l'entreprise offrira un tarif préférentiel pour les stagiaires de Petit-Landau. Les incivilités se multiplient autour du multi accueil (bouteilles cassées dans la pelouse, déchets divers et variés ...).

Concernant les effectifs de l'école maternelle, seulement 2 enfants ont demandé une dérogation pour le cursus bilingue à ce jour. M le Maire a repris contact avec madame l'inspectrice de l'Education Nationale à propos des effectifs et du maintien éventuel de la 3^{ème} classe de l'école élémentaire.

Des infiltrations ont été constatées à l'église paroissiale. Des demandes de devis ont été lancées.

Jean Marc GINDER informe que les travaux rue des Vergers / Saint Martin sont en cours de finition (enfouissement réseau téléphonique). Le dossier de consultation des entreprises pour la 2^{ème} tranche des travaux (enfouissement du réseau électrique rue Séger à la charge de la commune) va être publié cette semaine.

Des solutions techniques sur le traitement et l'évacuation des boues de la station d'épuration sont en cours d'étude.

A la demande de l'Agence Régionale de Santé, le puits de forage de l'eau potable a été inspecté. Pas d'entrée d'eau parasite qui viendrait des eaux de surface. Le fonctionnement est satisfaisant.

La toiture de la station de pompage a été fortement dégradée par les récents coups de vents et devra être rénovée.

Clément URICHER se félicite du succès de l'exposition « Parcours de vie ». Laetitia ORTSCHITT adresse ses remerciements pour l'autorisation donnée à l'Association Y A D'LA JOIE d'avoir pu y tenir une buvette.

L'opération « Haut-Rhin propre » aura lieu à Petit-Landau le samedi 23 avril.



Jean-Marie BUTSCHA rappelle encore les problèmes récurrents de stationnement rue de Louhans.

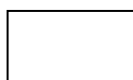
Laetitia ORTSCHITT signale que régulièrement des enfants prennent la rue des Anges à contre sens. M. le Maire lui répond qu'un panneau de signalisation est en place, l'information a été relayée dans le bulletin communal et une sensibilisation à l'école a été faite.

Grégory ZUNQUIN constate que les nouvelles lampes à LED mises en place pour l'éclairage public donnent un résultat satisfaisant. M le Maire informe que le remplacement des lampes va se poursuivre.

Alexandra STEMMELIN informe que Hombourg propose une réunion d'information sur les journées citoyennes.

L'avant-projet concernant l'aménagement du terrain cadastré section 24 n°180 et 250 (entrée ouest du village) a été présenté au Conseil Municipal.

La séance est levée à 21h30

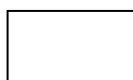


**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 15/03/2016**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} mars 2016.
2. Approbation du compte de gestion « eau/assainissement » de l'exercice 2015.
3. Approbation du compte de gestion « principal » de l'exercice 2015.
4. Approbation du compte administratif « eau/assainissement » de l'exercice 2015.
5. Approbation du compte administratif « principal » de l'exercice 2015 et affectation de l'excédent de fonctionnement.
6. Versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la CCPFRS
7. Révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.
8. Adhésion de la communauté de communes de la vallée de Villé au Syndicat d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin.
9. Convention de partenariat Mairie / Trésorerie.
10. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
LE GAC Armand	Maire		
URICHER Clément	1° adjoint		
TALLEUX Carole	2° adjoint	Procuration à Stéphane ESSLINGER	
GINDER Jean-Marc	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
ANTONOT Etienne	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale		
ORTSCHITT Laetitia	Conseillère municipale		
SUTTER Antoine	Conseiller municipal		



ZUNQUIN Grégory	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale		
BUTSCHA Christian	Conseiller municipal	Procuration à Joseph CARNEMOLLA	
BUTSCHA Jean-Marie	Conseiller municipal		

